

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE
DU 04 DECEMBRE 2017 à 19H00

Présents : ABRIC Jean-Philippe, BAZZOLI Maryse, BAZZOLI Yvan, BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, KARA Nathalie, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PINET Martine, PELERIN Gérard, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.

Secrétaire de séance : DORLY Dominique

ORDRE DU JOUR

- 2017-089 : Fonctionnement école de musique 2018-demande de subvention Département de l'Isère.
- 2017-090 : Convention de servitudes avec ENIDIS-déplacement coffret BT-MAIRIE, situé Grande Rue à Chatte.
- 2017-091 : SEDI 38-travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité enfouissement Basse Tension (BT) /France Télécom (FT)- « Grande rue-Tranche 2 »
- 2017-092 : Budget communal- ouverture d'une ligne de trésorerie de 400 000 euros (Renouvellement).
- 2017-093 : Transformation des compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif en compétence facultative de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
- 2017-094 : Convention d'occupation précaire d'un local communal, situé dans le bâtiment BERRUYER, à l'association « COUDES MUSIQUE ».
- 2017-095 : Convention d'occupation précaire d'un local communal, situé dans le bâtiment BERRUYER, à l'association « LES DUGOMIER ».
- 2017-096 : Convention de mise à disposition d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe avec l'ASA des Espinasses.
- 2017-097 : Ouvertures de commerces le dimanche
- 2017-098 : Clôture de budgets annexes eau et assainissement, validation modalités facturation période de consommation eau et assainissement 2017 et transfert des résultats de clôture 2017.
- 2017-099 : Travaux d'aménagement de village (reprise de l'entrée du village Route de Saint Bonnet de Chavagne, et de l'entrée du Centre bourg, Grande rue)- Subvention du Département de l'Isère.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- de **SOLLICITER** auprès du Département de l'Isère, deux subventions :
 - la première (2017-089), pour le fonctionnement de l'école de musique municipale au titre de l'année 2018, comprenant également l'aide au financement d'un projet spécifique, et selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Subvention CDI	9 000.00 €	8.55 %
Cotisations adhérents	21 010.50 €	19.96 %
Autofinancement	75 229.74 €	71.49 %
TOTAL HT	105 240.24 €	100.00 %

- La seconde (2017-099), au titre des travaux d'aménagement de village, concernant la reprise de l'entrée du village située route de Saint Bonnet de Chavagne, et de l'entrée

située Grande rue. Ces travaux sont estimés à 165 180 € H.T et la subvention nécessaire à l'exécution de cette opération s'inscrit dans le tableau de financement suivant :

	FINANCEURS				
	TOTAL	Département de l'Isère	TAUX	AUTOFINANCEMENT	TAUX
Travaux d'Aménagement des entrées de village	165 180€	16 518€	10%	148 662 €	90%

- d'**APPROUVER** la signature des conventions suivantes :

 - la première (2017-090) dans le cadre d'une convention de servitudes avec ENEDIS, permettant de faire passer des câbles Basse Tension en souterrain, ainsi que le déplacement d'un coffret électrique sur une propriété communale, cadastrée parcelle 2486, section B, située Grande Rue, afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.
 - La seconde (2017-094) avec l'association « COUDES MUSIQUE », domiciliée 499 Route de Saint-Antoine, et qui souhaite disposer d'un local communal, situé dans le bâtiment BERRUYER, au 84 route de Saint-Antoine, d'une surface approximative de 34 m2, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire à titre gratuit.
 - La troisième (2017-095) avec l'association « LES DUGOMIER », domiciliée en Mairie de Chatte, 26 Place du Champ de Mars, et qui souhaite disposer d'un local communal situé dans le bâtiment BERRUYER, au 84 route de Saint-Antoine, d'une surface approximative de 217 m2, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire à titre gratuit.
 - La quatrième (2017-096) avec l'ASA (Association Syndicale Autorisée) des Espinasses, dans le cadre de la mise à disposition d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour 3 heures minimum par semaine et une durée de 1 an, à compter du 01 janvier 2018, afin d'effectuer le secrétariat et la comptabilité de celle-ci.
- de **PRENDRE ACTE** du projet de travaux et du plan de financement sur le réseau publique de distribution d'électricité et sur le réseau France Télécom, dans le cadre de l'opération « enfouissement BT/FT- Grande Rue-Tranche 2 », selon les modalités suivantes :

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

- projet de travaux et plan de financement de l'opération sur le réseau de distribution d'électricité, à savoir :
 1. le prix de revient prévisionnel TTC : 156 116 €
 2. les financements externes : 95 412 €
 3. Participation prévisionnelle : 60 804 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)
 - contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :
pour un paiement en 3 versements (acompte 30%, acompte de 50%, puis solde) : 57 752 €

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

- projet de travaux et plan de financement de l'opération sur le réseau de distribution téléphonique, à savoir :
 1. le prix de revient prévisionnel TTC : 20 299 €
 2. les financements externes : 5 935 €
 3. Participation prévisionnelle : 14 364 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)

- contribution aux investissements du SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :
pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50%, puis solde) :
13 159 €.

- de **RENOUVELER** la demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de pallier au manque éventuel de trésorerie, du au décalage entre des dépenses à mandater et des recettes attendues au cours de l'année 2018, notamment des subventions de la part de l'Etat ou des collectivités territoriales, pour un montant de 400 000 euros et selon les conditions proposées et acceptées suivantes :
 - Prêteur : La Banque postale
 - Objet : Financement des besoins de trésorerie
 - Nature : Ligne de trésorerie utilisable par tirages
 - Montant maximum : 400 000 €
 - Durée maximum : 364 jours
 - Taux d'intérêt : Eonia + marge de 0,890 % l'an
 - Base de calcul : Exact/360 jours
 - Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation – Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
 - Date d'effet du contrat : le 18/01/2018
 - Garantie : Néant
 - Commission d'engagement : 600 €
 - Commission de non utilisation : 0,10% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
 - Modalités d'utilisation : Tirages / Versements – Procédure de crédit d'office privilégiée – Montant minimum 10 000 euros pour les tirages.

- d'**APPROUVER** la transformation de la compétence optionnelle eau potable de la SMVIC (Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté) en compétence facultative à compter du 1er janvier 2018 et la transformation de la compétence optionnelle assainissement collectif et non collectif en compétence facultative à compter du 1er janvier 2018 ;
Le phasage du transfert de ces deux compétences s'effectuera de la manière suivante :
 - Gestion intercommunale à compter du 1er janvier 2018 d'un périmètre représentant 87% des abonnés et 92 % des volumes facturés de l'ensemble du territoire de la SMVIC :
 - . communes ex-3C2V
 - . Saint Marcellin
 - . Saint Sauveur,
 - . Saint Vérand,
 - . Chatte,
 - . Têche,
 - . Chevrières,
 - . Saint Antoine l'Abbaye,
 - . Saint Bonnet de Chavagne,
 - . Saint Hilaire du Rosier,
 - . Saint Romans
 - . Saint Just de Claix.
 - Gestion intercommunale à compter du 1er janvier 2019 sur la totalité du périmètre intercommunal avec l'intégration des communes suivantes :
 - . Bessin,
 - . Beauvoir en Royans
 - . Saint Appolinard,
 - . Montagne,
 - . Murinais,
 - . Saint Lattier,
 - . Izeron,
 - . Rencurel,
 - . Saint Pierre de Chérennes,
 - . Presles,
 - . Saint André en Royans,
 - . Auberives en Royans,

- . Pont en Royans,
- . Choranche,
- . Chatelus,
- . La Sône.
- d'**AUTORISER** l'ouverture le dimanche des commerces sur la commune de Chatte comme suit :
 - Dimanche 14/01/2018 et les dimanches 9-16-23-et 30/12/2018 afin d'harmoniser et créer une dynamique commerciale sur l'ensemble des zones concernées de la commune de Chatte.
- de **VALIDER**, suite au transfert de la compétence eau et assainissement à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté :
 - la dissolution au 01 janvier 2018, du budget annexe Eau et Assainissement 2017,
 - l'intégration des éléments d'actifs et de passifs du budget annexe eau et assainissement dans le budget principal de la Commune,
 - le principe de prise en charge par SMVIC, de la facturation eau et assainissement de la période 2017 restant dû par les usagers des services sur notre territoire et d'en conserver le produit dans le cadre du transfert des résultats budgétaires,
 - le principe de transfert des résultats de clôture 2017 du budget annexe communal de l'eau et de l'assainissement à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

La séance est levée à 19 heures 45 minutes

Le Maire
André ROUX